

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR/FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Code du produit 151.899

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Peintures

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH

> Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne

info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0 Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0

sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,

Göttingen, Deutschland

0551 19240



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version

3.3 FR / FR

Date de révision: 31.03.2025

Date de dernière parution: 21.08.2024 Date de la première version publiée:

21.10.2019

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée: 3.3

21.10.2019

### Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### **Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

approuvée, conformément à la réglementation lo-

cale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate

tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol

dibutylbis(dodécylthio)stannane

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - <= 50
pentane-2-one	107-87-9	Flam. Liq. 2; H225	>= 5 - <= 15



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

	203-528-1	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 0,1 - < 1
		aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol	7575-23-7 231-472-8 01-2119486981-23	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,5
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par	
dibutylbis(dodécylthio)stannane	1185-81-5 214-688-7 01-2119841260-50	voie orale: 500 mg/kg Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360 STOT RE 1; H372 (thymus) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,3
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité	



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### **Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS**

Version
3.3 FR / FR
31.03.2025

Date de dernière parution: 21.08.2024
Date de la première version publiée: 21.10.2019

Chronique pour le milieu aquatique): 1

Estimation de la toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui

persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dan: :

gereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une

combustion incomplète

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection

individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Éloigner toute source d'ignition.

Ne pas fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Ne pas rincer à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser

un équipement à l'épreuve d'une explosion.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger

de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage :

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Incompatible avec des agents oxydants.

Incompatible avec des acides forts et des bases.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm	2019/1831/E
			723 mg/m3	U
	Information su	applémentaire: Indica	atif	
		TWA	50 ppm	2019/1831/E
			241 mg/m3	U
	Information su	ipplémentaire: Indica	atif	
		VME	50 ppm	FR VLE
			241 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	150 ppm	FR VLE
			723 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
pentane-2-one	107-87-9	VME	200 ppm	FR VLE
			705 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
dibutyl-	1185-81-5	VME	0,1 mg/m3	FR VLE
bis(dodécylthio)sta			(Etain)	
nnane				
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		VLCT (VLE)	0,2 mg/m3	FR VLE
			(Etain)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	600 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6- pentaméthyl-4- pipéridyle) et de mé- thyle 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4- pipéridyle sébaçate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,68 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	35,6 mg/l
	Sol	0,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
Masse de réaction de bis	Eau douce	0,002 mg/l
(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-		
pipéridyle) et de méthyle		



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle sébaçate		
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,05 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,11 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,21 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	1 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des mains Matériel

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

V I -

sage

: caoutchouc butyle

I'EN166

**PVA** 

Matériel

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : >= 0,7 MM Ligne directrice : DIN EN 374 Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Pro-

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

tection préventive de la peau

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter

les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière).

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# **Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS**

Version

3.3 FR / FR

Date de révision: 31.03.2025

Date de dernière parution: 21.08.2024 Date de la première version publiée:

21.10.2019

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

Point/ intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, supérieure

8,0 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'explosivité, inférieure

1,2 % (v)

Point d'éclair : > 23 °C

Température d'auto-

inflammation

: non déterminé

pH : non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans

l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version

3.3 FR / FR

Date de révision: 31.03.2025

Date de dernière parution: 21.08.2024 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Pression de vapeur : 8,0 hPa (20 °C)

Densité : 1,1 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec des acides forts et des bases.

Réaction avec des oxydants forts.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 23,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 14.112 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

pentane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 1.600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 25,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 1.000 - < 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.363 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

#### dibutylbis(dodécylthio)stannane:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 1.000 - < 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Composants:**

#### acétate de n-butyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

### dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Résultat : Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Résultat : Irritant pour les yeux.

#### Composants:

#### acétate de n-butyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

pentane-2-one:

Résultat : Irritation modérée des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

### acétate de n-butyle:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 FR/FR 31.03.2025 Date de la première version publiée: 3.3

21.10.2019

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol:

Voies d'exposition Dermale Espèce Cochon d'Inde

Evaluation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

OCDE ligne directrice 406 Méthode

Résultat positif

dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Espèce Cochon d'Inde

Evaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat positif

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Bactérie

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

acétate de n-butyle:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Dose: 2000 parties par million

Durée d'un traitement unique: > 90 Jrs Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Tertifice ou sur la croissance, fors de l'experimentation animale

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

- Evaluation

fertilité, lors de l'expérimentation animale.

dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate de n-butyle:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Organes cibles : thymus

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 44 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 647,7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Durée d'exposition: 21 jr

cité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 23 mg/l

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,22 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,0 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,42 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,35 mg/l

itres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 %



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Biodégradabilité : Biodégradation: 38 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol:

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 26 % Durée d'exposition: 28 jr

dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15,3

Remarques: Calcul

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <=

4).

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,3 (25 °C)

octanol/eau

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

pentane-2-one:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,857 (20 °C)

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 9,7

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,37 - 2,77 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 23,7

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,8 (30 °C)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR/FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

### dibutylbis(dodécylthio)stannane:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,11 (22 °C)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Répartition entre les compar- : log Koc: 5,31

timents environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0.1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup- :

plémentaire

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

> Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### **Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations

locales.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1263
ADR : UN 1263
RID : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES
ADR : PEINTURES
RID : PEINTURES

IMDG : PAINT IATA : Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

**ADN** 

Groupe d'emballage : III Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

**IMDG** 

Polluant marin : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 20: dibutylbis(dodécylthio)stannane

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) Nº 2024/590 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4331

Composés organiques vola-

tils

Directive 2004/42/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): < 420 g/l

Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'em-

ploi.

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-
	positions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	<ul> <li>Très toxique pour les organismes aquatiques.</li> </ul>
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
	effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

### Texte complet pour autres abréviations

çures de la peau.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### **Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Carsystem 2K CLEAR VOC SPEED PLUS

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.08.2024 3.3 FR / FR 31.03.2025 Date de la première version publiée:

21.10.2019

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul	
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul	

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR